



MAIRIE DE ST-DERRIEN

INFORMATIONS DU 02 MARS 2015

Horaires d'ouverture de la mairie au public :

Lundi, Mercredi, Jeudi, Vendredi : 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30.

Veillez noter que la mairie est fermée au public le mardi toute la journée.

☎ 02.98.68.52.44. adresse mail : saint.derrien@outlook.fr.

Le Maire et les adjoints reçoivent uniquement sur rendez-vous.

S'adresser à la mairie.

Numéros utiles : Médecin de garde 15 SAMU, Pharmacie de garde : 3237,
Pompiers : 18 portable 112, gendarmerie : 17, Déchetterie de BODILIS : 02 98 68
99 99.

ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES

Le renouvellement intégral des conseils départementaux aura lieu le **dimanche 22 mars 2015** et en cas de second tour, le **dimanche 29 mars 2015**. Le scrutin sera ouvert à 8 heures et clos le même jour à 18 heures. L'élection se déroulera dans la salle de la mairie.

ECOLE SAINT-YVES

Spectacle de l'école

Il aura lieu le mardi 24 mars à 20 heures 30 à la salle polyvalente.

Les élèves des 4 classes présenteront les danses préparées avec l'aide de M. Luc Aho, animateur en danse africaine qui intervient à l'école tous les mardis depuis début janvier. L'entrée est libre et ouverte à tous.

N'hésitez pas à venir encourager nos danseurs et musiciens.

Inscription pour la rentrée 2015-2016

Le directeur, M. Dominique CORRE, se tient à la disposition des parents souhaitant inscrire leur(s) enfant(s) pour la prochaine rentrée.

Peuvent être inscrits les enfants nés avant le 31 décembre 2013.

Merci de prendre contact :

Par téléphone au 02 98 68 52 43 ou au 06 88 92 35 21

Par mail à l'adresse suivante : styves.stderrien@wanadoo.fr

CENTRE DE LOISIRS PLOUNEVENTER SAINT-SERVAIS SAINT-DERRIEN

Le Centre de loisirs vous convie à une grande chasse aux œufs le 05 avril 2015 de 10 heures à 16 heures à « Penhoat » PLOUNEVENTER.

TARIF : 3 euros l'entrée.

Restauration rapide sur place. Venez nombreux !

SAINT-DERC'HEN SCRAP

Dimanche 15 Mars, de 9 à 16 heures à la salle polyvalente, FOIRE A LA PUÉRICULTURE - Exposants : 3,50 € la table (1,20m) **réservations indispensables**.
Entrées : 1,50 € pour les + de 16 ans.

Contacts : Aline LE ROUX 06 16 85 82 20
Mélanie WAGNE-ABGRALL 06 64 68 97 26.

COMITÉ D'ANIMATION DE SAINT-DERRIEN

Certificat d'études le dimanche 12 avril

Le Comité d'Animation organise un après-midi sur le thème du Certificat d'études primaires.

L'accès à ces épreuves sera ouvert à tous et gratuit.

Cet examen était à l'époque dirigé vers les jeunes à l'issue des études primaires. Il est vrai qu'autrefois à l'issue de ces études la grande majorité des enfants quittaient le cursus scolaire pour entrer dans la vie active. Ils n'avaient alors que 12 ou 13 ans.

La mise en place de cet examen a donc permis à un bon nombre de jeunes de rentrer dans la vie active avec un diplôme en poche.

Durant l'après-midi 2 épreuves principales auront lieu :

Une dictée,

Un questionnaire de culture générale.

A la fin des épreuves la correction sera faite en commun.

Côté pratique : Inscriptions à 13 heures 30, début des épreuves à 14 heures.

BIBLIOTHEQUE LENN HA DILENN

Compte-rendu de la Porte Ouverte et Expo du 31 janvier : les visiteurs de l'Expo ont tous été surpris et conquis par la qualité et la diversité des nombreuses oeuvres exposées : peintures, photos et peintures sur faïence. Merci à tous les exposants !
Une première à St Derrien, qui sera à renouveler !

Jeudi 5 mars, quelques bénévoles se rendront à Ste Sève pour choisir 200 nouveaux livres.

Alors, n'hésitez pas à pousser la porte de la bibliothèque, vous trouverez certainement de quoi passer d'agréables moments de lecture.

La bibliothèque est ouverte tous les :

- Mercredi de 17H à 18H30
- Samedi de 10H30 à 12H.

INSTALLATION CLASSÉE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT **AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC**

Par arrêté préfectoral du 21 janvier 2015, l'ouverture d'une consultation du public a été prescrite sur la demande d'enregistrement présentée par l'EARL POT en vue de l'extension d'un élevage porcin au lieu-dit « Coatlestrémeur Bras ».

Pendant la durée de la consultation qui se déroulera pendant 4 semaines, du 19 février au 18 mars 2015 inclus, le dossier restera déposé à la mairie de SAINT DERRIEN où le public pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux et consigner ses observations sur un registre ouvert à cet effet ou les adresser directement en préfecture par écrit ou par voie électronique (pref-da2p@finistere.gouv.fr).

Le dossier et les pièces de la procédure de consultation sont également consultables sur le site internet de la préfecture du Finistère - www.finistere.gouv.fr.

L'autorité compétente pour prendre la décision relative à cette demande d'enregistrement est le préfet du Finistère.

RELAIS PARENTS ASSISTANTES MATERNELLES

Les prochaines permanences auront lieu en mairie de PLOUNEVENTER les jeudis 12 et 19 mars 9 à 12 heures.

Temps d'éveil à la salle de Sklerijenn - Eveil au mouvement et au jeu : jeudi 05

Temps d'éveil annulé.

Permanences à LANDIVISIAU : Du lundi au vendredi (9h/12H30 13H30/17h)

+ Permanences soirée (de 17h à 20h, sur RDV) les mercredis 04, et 25 mars et jeudis 12 et 19 mars.

+ Permanences midi (de 12h30 à 13h30) tous les vendredis du mois.

Vous pouvez nous contacter au 0298249715

ou par mail : rpam.paysdelandivisiau@gmail.com.

DON DU SANG

Les 02, 03 et 04 mars à l'Espace des Capucins de LANDIVISIAU de 8 heures à 12 heures 30.

SYNDICAT MIXTE DU LÉON

Vous souhaitez réaliser des économies d'énergies ? Votre logement nécessite des aménagements pour votre maintien à domicile ? Vous pouvez peut-être bénéficier de subventions pour financer vos travaux d'amélioration de l'habitat.

Permanences OPAH :

Mercredis 04, 18 mars: Landivisiau de 10h30 à 12h - Cté de Communes, Zone de Kerven.

Permanence HEOL :

Mercredi 11 mars : Plouescat de 9h30 à 12h-Siège du Syndicat Mixte, 8 rue de la Mairie, **uniquement sur RDV en appelant au 02 98 61 91 51 au plus tard le 09 mars.**

Permanence ADIL :

Mardis 10 et 24 mars : Landivisiau de 9h à 12h-Cté de Communes, Zone de Kerven.

SERVICE NATIONAL - RECENSEMENT

En application du décret n° 2002-446 du 29 mars 2002, les Françaises et les Français nés entre le 1^{er} janvier 1999 et le 31 mars 1999 sont tenus de se faire recenser avant le 15 avril 2015, dès qu'ils ont 16 ans. Cette démarche est obligatoire.

ALSH PLOUNEVENTER - SAINT-DERRIEN - SAINT-SERVAIS

06.66.43.46.42

Les Mercredis du mois de mars, le Centre de loisirs accueille vos enfants à Saint servais (salle polyvalente).

Les thèmes suivants leur seront proposés :

MERCREDI 4 MARS



Spectacle CCPL (pour les -6ans) à 10h45 « CHOSES »

Journée BRETAGNE (crêpes, jeux breton)

A NOTER : Assemblée générale de l'association dès 18h

MERCREDI 11 MARS



Journée CARNAVAL (maquillage, déguisement, masques...) Vous pouvez apporter vos costumes !

MERCREDI 18 MARS



Spectacle CCPL (pour les -6 ans) à 10h « MA FORET »

Journée expériences scientifiques

MERCREDI 25 MARS



Journée sur le printemps (jeux de piste dans le village)

DIVERS

A PLOUNEVENTER, le dimanche 15 mars 2015, de 9 à 17 heures 30 (exposants à partir de 7 heures 30) **VIDE GRENIER** à la salle SKLERIJENN organisé par l'APEL de l'école.

Restauration rapide sur place.

Entrée : 1,50 € (gratuit - de 12 ans)

Emplacement : 3 € le ML

Réservations : - c.gomesdesa@laposte.net

- 02 98 20 99 68 (après 18 heures)

- 06 08 26 95 91.

SÉANCE BUDGÉTAIRE : Le Conseil Municipal se réunira le vendredi 13 mars 2015 à 18 heures 30, à la mairie.

BULLETIN : Il paraîtra le 07 avril 2015. Les avis doivent parvenir à la mairie le lundi 30 mars



Un mois, un geste avec le Cheval Oryse

Evolution des moyens de paiement pour la redevance ordures ménagères

Les moyens pour le paiement de la redevance évoluent pour s'adapter aux demandes des usagers. En 2015, il vous sera possible de payer en prélèvement automatique à la date d'échéance ou par Internet.

Popte pour le paiement par Internet dès le 1^{er} semestre 2015 :

A l'instar d'un site marchand, chaque paiement fait l'objet d'une transaction sécurisée dans le respect des pratiques bancaires. Ainsi vous pouvez payer votre redevance 7/7j et 24/24h avant la date d'échéance. Pour cela rendez vous sur le site <http://www.tipsi.budget.gouv.fr> et suivez les modalités inscrites au verso de votre facture.

A partir du 1^{er} janvier 2016, une seule facture sera établie, donc le paiement par Internet se fera pour l'année entière (100 ou 140€)*.

Popte pour le prélèvement automatique dès le 2^{ème} semestre 2015 :

C'est simple et pratique : vous évitez les soucis administratifs (arriérés de chèques...).

En 2015, je retourne l'autorisation de prélèvement (mandat de prélèvement ST.PA) joint avec la facture avant le 15 juin prochain impérativement à la Communauté de Communes du Pays de Landévisiau.

Pour le 2^{ème} semestre 2015, le prélèvement ne pourra se faire qu'en une seule fois (50 ou 70€) à la date limite de paiement de la facture.

A partir du 1^{er} janvier 2016, la facture de redevance ordures ménagères sera annuelle. Vous aurez le choix de la payer en une seule fois ou échelonner votre paiement en 4 fois.

Sauf avis contraire de votre part, le prélèvement est automatiquement reconduit l'année suivante.

Si vous voulez renoncer au paiement par prélèvement, il suffit d'en informer le service Environnement par courrier.

Je continue à payer par TIP ou par chèque :

Pour le 2^{ème} semestre 2015, je recevrai ma facture comme d'habitude, mais à partir du 1^{er} janvier 2016 je recevrai une seule facture pour l'ensemble de l'année soit 140€* pour un foyer de 2 adultes et plus ou bien 100€* pour un foyer d'une personne, foyer monoparental, ou résidence secondaire.

Pour tout changement (adresse, compte bancaire, composition du foyer...) contactez au plus vite le service Environnement pour la mise à jour de votre dossier.

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à contacter le service Environnement de la Communauté de Communes au 02 98 68 42 41 ou environnement@pays-de-landevisiau.fr.

« * » Sous réserve de reconduction des tarifs 2015

Le transport public sur le Pays de Landivisiau

Afin de compléter l'offre de transport du réseau Penn-ar-Bed sur le territoire de la CCPL, la Communauté de Communes en partenariat avec le Conseil Général a validé la mise en place d'un transport public accessible à tous sur le territoire.

Dans ce cadre, un ajustement de la Ligne 80 a été réalisé : la ligne 80B Plouzévédé Landivisiau reste inchangée, la Ligne 80A Sizun Landivisiau dessert dorénavant Lampaul-Guimiliau. Les plaquettes horaires sont disponible sur le site Internet de la CCPL.

En plus de ces 2 lignes régulières, 4 lignes de transport à la demande ont été déterminées :

Ligne TAD 81 St Cadou (Sizun)/Commana/St-Sauveur/Guimiliau/Landivisiau

Ligne TAD 82 Croix-neuve (Guiclan)/Guiclan/Landivisiau

Ligne TAD 83 St Veugay/Plompan/St Doulizac/Plouzévédé/ St Servais/Bodilis/Landivisiau

Ligne TAD 84 Loc Eguiner/Landivisiau

Comment ça marche ?

A noter que ces lignes ne sont pas régulières, ce sont des lignes virtuelles qui sont déclenchées uniquement sur réservation. Ces lignes fonctionnent les **mercredis et samedis après-midi**. Les points d'arrêt et les horaires sont quant à eux définis également. Ce service est idéal pour venir passer l'après-midi sur Landivisiau pour des activités sportives, des rendez vous ou les magasins...

Le principe est très simple, l'usager devra réserver auprès du numéro suivant 0 810 810 029 (prix d'un appel local) au plus tard la veille avant 17h00 l'usager laisse ses coordonnées et précise son trajet (voyage aller simple ou voyage aller/retour), le point de départ (et de retour) parmi les points d'arrêts proposés, la destination, le jour et horaires du voyage parmi les horaires proposés.

A noter que ce service fonctionne toute l'année quel que soit la période (scolaire ou vacances scolaires). Des plaquettes de ces horaires et arrêt sont disponible à la CCPL, sur le site Internet de la CCPL ou dans vos mairies.

Combien coûte ce service ?

Les tarifs appliqués, réductions et abonnements sont les mêmes que ceux du réseau Penn-ar-Bed : 2 € en plein tarif, 1,050 € pour les moins de 25 ans et étudiant, 0,75 € pour les personnes bénéficiant d'une aide à la mobilité. Les cartes d'abonnements au réseau Penn-ar-Bed sont également utilisables. Le service est gratuit pour les usagers scolaires détenteurs d'une carte Transcoat-.

Ce même ticket sera valable sur toutes les lignes du réseau Penn Ar Bed ainsi que sur le réseau de bus de la ville de Morlaix et Brest.

Pour tous renseignements vous pouvez consulter le site Internet du Conseil Général www.viaoa29.fr, consulter les flyers horaires en mairie, ou par téléphone auprès de la CCPL au 02 98 68 42 41. www.pays-de-landivisiau.com